

# Conseil municipal : bail, subventions, contrat aidé...



Martine Venturini-Cochet, maire (avec Gilles Forte, premier adjoint à ses côtés), a conduit une rapide séance mercredi. Elle a notamment expliqué le choix de la majorité de ne pas remplacer l'Atsem par un autre Atsem mais par un poste en contrat d'accompagnement afin de se donner le temps de le former.

**A**vant le vote du budget au mois de mars, qui sera sans doute plus dense, la séance du conseil municipal, mercredi soir, a été vite expédiée.

Les élus ont adopté le principe de prorogation du bail de l'Opac concernant le bâtiment de l'ancienne poste. Comme l'a expliqué la maire Martine Venturini-Cochet, le bailleur sollicite un report du terme de ce bail (fixé actuellement à 2043) car « des travaux de réhabilitation (à l'intérieur du bâtiment) doivent être engagés ». Cela reporte le terme du bail à 2047.

L'adjointe Emmanuelle Gioanetti a fait voter une subvention de 125 € pour le Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) destiné au poste de psy-

chologue dans les écoles pour l'année scolaire 2018-2019. La majorité municipale a considéré que le montant (qui existe depuis 2008) était trop bas comparé à ce que pratiquent les communes voisines qui comptent moins d'élèves qu'à Chapareillan et dont la subvention Rased est plus élevée.

La majorité municipale va même au-delà puisqu'elle a décidé d'accorder 125 € de subvention à l'enseignant pour cette même année.

Une subvention de 3 000 € pour les classes découverte a été attribuée à l'association OCCE coopérative scolaire de l'école élémentaire, ce qui représente un coût de 73 € par élève, mais comme l'a dit Emmanuelle Gioanetti, le coût pourrait peut-être bais-

ser car les parents envisagent une vente de gâteaux.

Enfin, la commune a acté la création d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) axé sur l'encadrement au sein du service Enfance-jeunesse (20 heures hebdomadaires) et d'un poste axé sur l'accueil et l'hygiène des enfants ainsi que l'entretien des locaux (20 heures hebdomadaires). Ceci vient combler le départ de l'Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles). « Pourquoi ne pas l'avoir remplacé par un autre Atsem ? », a demandé l'élu de l'opposition Daniel Bossa. « Nous préférons former cet agent », lui a répondu la maire.